

Monsieur Marc GUILLAUME
Préfet de la région Île-de-France
5 rue Leblanc
75015 Paris

LRAR n° 1A 171 715 3625 2

Paris, le 13 janvier 2022

Objet : cartographie des zones favorables à l'éolien en Île-de-France

Monsieur le Préfet,

Je vous remercie de votre invitation à participer, le 14 janvier 2022, à une visio-conférence sur l'« *élaboration d'une cartographie des zones favorables à l'implantation d'éolienne* » en Île-de-France.

Sites & Monuments, considérant que les éoliennes - aujourd'hui au nombre d'environ 8000 - sont trop nombreuses en France, ne souhaite cependant ni organiser ni cautionner la venue de nouveaux aérogénérateurs sur notre territoire.

Le caractère déraisonnable des objectifs de la PPE du 21 avril 2020 (prévoyant a minima 6500 nouvelles machines à l'horizon 2028) ou, plus encore, des scénarios de RTE (jusqu'à 28 000 nouvelles machines à l'horizon 2050), comme des dimensions des éoliennes terrestres de la dernière génération (plus de 240 mètres en bout de pales), visibles par conséquent à une vingtaine de kilomètres à la ronde, annihile toute possibilité d'insertion paysagère.

Au demeurant, l'instruction gouvernementale du 26 mai 2021, prévoyant la cartographie citée en objet, précise, « *en particulier, qu'elle ne pourra servir de base pour refuser un projet en dehors d'une zone identifiée comme favorable* ». Il s'agit, par conséquent, d'un nouvel argument permettant d'imposer la présence d'aérogénérateurs, sans limiter en retour la liberté des promoteurs.

De concert avec d'autres associations nationales, nous contestons d'ailleurs devant le Conseil d'État cette instruction gouvernementale restreignant aussi bien la liberté d'appréciation des préfets (à qui elle impute des « *refus non justifiés* ») que la libre administration des collectivités : <https://www.sitesetmonuments.org/communiqu-eolien-barbara-pompili-recadre-les-prefets-sa-decision-est-attaquee-en-justice>.

Le gouvernement, « *pleinement engagé pour le développement de la filière éolienne* » selon son instruction, doit assumer seul la responsabilité de sa politique dans un contexte de rejet

massif de cette industrie par les populations, les associations et les collectivités concernées, comme le montrent notamment les sondages diligentés récemment par notre association.

Sites & Monuments refuse ainsi d'être l'auxiliaire d'une politique qu'elle désapprouve et souligne qu'il n'est plus possible d'affirmer, comme vous le faites, à l'unisson de l'instruction gouvernementale, qu'il est nécessaire de recourir à l'énergie éolienne « *afin de faire face à l'urgence climatique* ».

Regrettant de ne pouvoir m'entretenir avec vous dans le cadre défini par le Gouvernement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma respectueuse considération.



Julien LACAZE
Président de Sites & Monuments - SPPEF

Copie par e-mail à M. Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France